

restriction de temps aux étapes des deuxième et troisième lectures, nous avons signalé que l'importante étape du rapport ou celle du comité plénier, dans le cas d'un bill non discuté à l'étape du rapport, mais seulement à celle du comité plénier de la Chambre, ne devrait faire l'objet d'aucune restriction de temps imposée de façon unilatérale par le gouvernement.

Je tiens à ce que l'on sache bien que lors de notre réunion de ce matin, j'ai indiqué que malgré la ferme attitude de tous contre l'article 75c et toutes nos protestations contre une restriction de temps à une étape quelconque, nous étions prêts, pour accélérer le travail du Parlement et adapter notre Règlement aux réalités du processus actuel de débat, à accepter une telle restriction aux étapes des deuxième et troisième lectures, mais nous avons demandé qu'il n'y ait aucune restriction unilatérale de la durée du débat à l'étape du comité plénier ou à l'étape du rapport.

● (5.30 p.m.)

C'est cette proposition, qui, à mon avis, l'emporte sur les autres et s'inspire d'une doctrine réaliste de notre procédure législative, que le président du Conseil privé, leader du gouvernement à la Chambre, a rejetée. Nous prétendons qu'elle n'aurait pas dû être rejetée. Le président du Conseil privé a dit il y a quelques instants qu'à ses yeux, il était inutile de poursuivre ce débat. Je crois qu'il a dit: La poursuite de ce débat serait inutile.

J'admets volontiers qu'il y a des moments où le débat devient incontrôlable et s'éternise, mais quand un gouvernement déclare simplement qu'un débat sur une question aussi importante que le Règlement du Parlement est inutile, il révèle qu'il ne connaît pas la nature du Parlement.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le Parlement n'est pas seulement un endroit où l'on fait des discours, où l'on nous permet d'exposer nos opinions et de les faire consigner. Autant suivre le conseil du député de Prince-Edward-Hastings (M. Hees) et faire imprimer nos discours. Le principe fondamental du Parlement, c'est de tenir un débat, d'où quelque chose peut sortir. Il faut de réels échanges, qui riment à quelque chose. Ce principe a été illustré au cours de cette session. Je prétends que les débats ont amélioré

le bill sur les langues. Je prétends que les débats ont amélioré le bill sur le Code criminel.

Je pourrais vous donner des exemples à la douzaine où des mesures législatives ont été améliorées par suite d'un débat. Mais le gouvernement dit ceci: le débat n'est pas nécessaire; nous allons laisser ces élus du peuple, qui touchent \$18,000 par année, siéger au Parlement et prendre la parole de temps à autre, mais nous ne croyons pas que le débat doive conduire à une décision. Monsieur l'Orateur, je crois que cette attitude traduit bien l'incapacité du gouvernement de reconnaître le but du Parlement et l'importance du débat parlementaire. Nous aurons d'autres occasions de soulever la question de la raison d'être des débats et du Règlement. Je vais indiquer dans quelques instants le titre sous lequel je pourrais le faire.

Je regrette que le leader du gouvernement à la Chambre ait dit que la prolongation du débat sur le Règlement du Parlement était inutile. Rien n'est plus important ou plus utile pour nous. Le leader du gouvernement à la Chambre nous annonce qu'il va invoquer la vieille règle de la clôture de 1913 et mettre fin au débat à une heure jeudi matin, même si, en conséquence, certains changements proposés par lui ne sont pas acceptés et certains points sur lesquels nous nous sommes mis d'accord tombent à l'eau.

C'est à mon avis une façon honteuse de procéder. Le Parlement connaît un jour sombre. Ce qui est vraiment tragique, c'est que ce n'était pas du tout inévitable, car nous avons démontré au cours de six mois de débats parlementaires que la pratique efficace de la démocratie directe est possible à la Chambre des communes. Cependant, monsieur l'Orateur, le gouvernement actuel ne veut pas de cela. Le gouvernement veut être maître de la Chambre. Il ne comprend pas que nous sommes tous égaux ici, que nous avons tous également droit à la liberté de parole, que nous y avons droit à moins d'y renoncer volontairement. Je le répète, monsieur l'Orateur, c'est un mauvais jour pour le Parlement.

Tout ce qui me reste à dire c'est, qu'à mes yeux, l'effort qu'on a fait pour faire adopter le troisième rapport du comité permanent, et chacun le sait, ce rapport n'avait rallié l'appui d'aucun membre de l'opposition, est contraire au Règlement, aux traditions et aux usages de la Chambre des communes. Le Règlement renferme un article qui traite de cette ques-